

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six le 26 janvier,
Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 20 janvier 2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 janvier 2026.

Présents :

M. ALCIBIADE Claude ; Mme ALVAREZ Juliette ; Mme COUCHE Valérie ; M. DURAND Alain ; M. EVRARD Gérard ; Mme GABRIEL Céline ; M. MARQUET Dominique ; Mme TOURNUT Yolande ;

Représentés : Mme VASSAL Laurence a donné procuration à Mme GABRIEL Céline ; M. VIGIER Pierre a donné procuration à Mme ALVAREZ Juliette

Absent : M. CHIVIALLE Jean-Luc ; Mme LANDICHEFF Stéphanie ; M. PAVAN René

Excusé :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.
Mme ALVAREZ Juliette a été désignée secrétaire de séance

En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 10 Absent : 3

La séance est ouverte à 14h35.

Avant de débiter ce conseil municipal, Madame le Maire informe le conseil que le PV du 13 Janvier 2026 n'est pas finalisé, il sera donc procédé à son vote lors du prochain conseil municipal.

I/ Délibérations :

**D 2026-01-09 ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
DU PROLONGEMENT DU PIETONNIER**

Rapporteur : Mme GABRIEL Céline, Maire,

En Novembre 2025 il a été voté l'acquisition d'une partie de la parcelle B0260.
Lors de sa rédaction, une erreur matérielle a eu lieu. En effet il n'a pas été noté que la parcelle était acquise pour 1€ symbolique. C'est pour cela qu'aujourd'hui le conseil municipal se réunit.

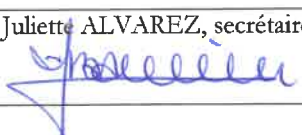
Après échange et information, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

- De se prononcer sur l'accord de principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle B0260 pour 1€ symbolique,
- D'autoriser Madame Le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer tous les actes nécessaires,
- D'autoriser Madame Le Maire à engager les frais nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

Où l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'accord de principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle B0260 pour 1€ symbolique ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer tous les actes nécessaires ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager les frais nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

Fin de séance à 14h37

Céline GABRIEL, maire 	Juliette ALVAREZ, secrétaire de séance 
---	---

LISTE DES DELIBERATIONS

N° délibération	Intitulé
2026-01-09	Accord de principe pour l'acquisition de la parcelle du prolongement du piétonnier